

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Tombé

AMENDEMENT

N ° 437

présenté par
Mme Grandjean et Mme Parmentier-Lecocq

ARTICLE 16

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« en amont de »

le mot :

« avant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.